



Stat'ur conjoncture

N°45 – Décembre 2024

Hauts-de-France

Reprise de la croissance des effectifs salariés privés en Hauts-de-France au 3^e trimestre 2024 après la baisse au trimestre précédent

Au 3^e trimestre 2024, les effectifs salariés privés de la région Hauts-de-France progressent de 0,1% (soit + 2 180 postes), suivant ainsi la tendance nationale. Sur le trimestre, seules les régions Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes diminuent leurs effectifs. Sur un an et malgré la baisse des effectifs au 2^e trimestre, le bilan régional est positif (+ 0,2 %) ; ce sont près de 3 800 postes qui ont été créés en Hauts-de-France.

Ce trimestre, alors que le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme affichent des taux d'évolution d'emploi supérieurs à + 0,2 %,

l'Oise et l'Aisne perdent des postes.

Le bilan positif du 3^e trimestre s'explique par le rebond des effectifs intérimaires (+ 0,4 % après - 2,9 % au trimestre précédent) et le dynamisme des effectifs dans les services (+ 0,3 %). L'industrie est à la peine ce trimestre avec une perte de 0,1 % de ses effectifs alors que dans la construction, l'emploi se maintient.

Depuis le 1^{er} trimestre 2023, les séries d'effectifs salariés produits dans le cadre de cette publication intègrent les apprentis.

Reprise des effectifs en région comme en France

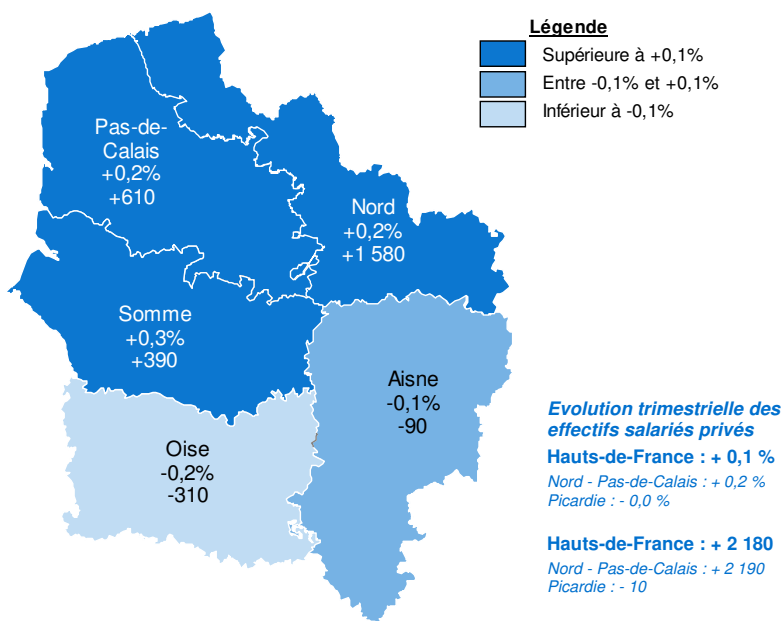
Après un repli au trimestre précédent, les effectifs salariés privés augmentent au 3^e trimestre 2024 en Hauts-de-France, à un rythme identique à celui enregistré au niveau national (+ 0,1 %). Sur les 3 derniers mois, ce sont 2 180 postes salariés qui ont été créés en région. Sur un an, les effectifs salariés progressent de 0,2 % en région. Au niveau France entière, la croissance annuelle est légèrement plus marquée (+ 0,3 %).

La situation est contrastée selon les départements de la région : sur les 3 derniers mois, les effectifs salariés augmentent dans les départements de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais alors qu'ils diminuent dans ceux de l'Oise et l'Aisne.

La masse salariale soumise à cotisations augmente de 0,6 % ce trimestre, après + 0,5 % au 2^e trimestre 2024, portant son évolution annuelle à + 2,8 %. Le salaire moyen par tête (SMPT) s'élève à 2 625 € et progresse de 0,4 % sur un trimestre et de 2,3 % sur un an. Il demeure toutefois inférieur à la référence nationale (2 988 €). Les évolutions trimestrielle (+ 0,2 %) et annuelle (+ 1,6 %) de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) sont inférieures à celles du SMPT. La prise en compte de la prime de partage de la valeur ne modifie pas les évolutions trimestrielle et annuelle du SMPT régional.

* y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid (cf. Encadré 1). Le détail des évolutions des séries par secteur de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.

CARTE 1 - Evolution trimestrielle des effectifs salariés privés par département



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 - Effectifs salariés privés, masse salariale et salaire moyen

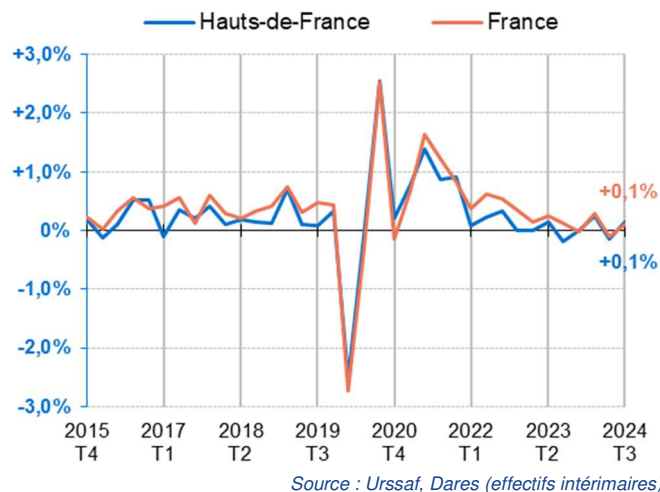
	Niveau 2024 T3	Evolutions trimestrielles (en %)					Evolution annuelle (en %)	
		2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T2	2024 T3		
Hauts-de-France	Emploi salarié (en milliers)	1560,2	-0,2	0,0	0,3	-0,2	0,1	0,2
	Masse salariale (en milliards d'€)	12,3*	0,7	0,3	1,3	0,5	0,6	2,8
	SMPT (en €)	2 625	0,8	0,3	1,2	0,4	0,4	2,3
		2 632*	0,6*	1,6*	-0,1*	0,5*	0,4*	2,3*
France	Emploi salarié (en millions)	20,3	0,1	0,0	0,3	-0,1	0,1	0,3
	Masse salariale (en milliards d'€)	182,2	0,7	0,5	1,6	0,5	0,5	3,2
	SMPT (en €)	2 988	0,6	0,3	1,5	0,4	0,2	2,5
		2 996*	0,6*	1,5*	0,3*	0,5*	0,2*	2,4*

SMPT = salaire moyen par tête

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 – Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



La croissance des effectifs repart dans l'intérim ...

A la différence du niveau national, les effectifs intérimaires inversent la tendance observée le trimestre dernier et progressent de 0,4 % au 3^e trimestre (après - 2,9 % au précédent trimestre). Sur un an, le bilan demeure négatif (- 2,6 %), une baisse sensiblement moins forte que celle observée au niveau national (- 5,1 %).

...et dans la construction.

Après une baisse aux 1^{er} et 2^e trimestres 2024, le secteur de la construction connaît une croissance de ses effectifs salariés (+ 0,1 %), contrairement au niveau national qui continue de se contracter (- 0,2 %). En région, la hausse est portée par le génie civil (+ 0,8 %) et les travaux de construction spécialisée (+ 0,1 %) ; la construction de bâtiments reste en difficulté (- 1,1 %).

Sur un an, l'ensemble du secteur affiche une baisse de 0,5 % (soit une perte de 660 postes).

Les effectifs salariés sont toujours dynamiques dans les services ...

Au 3^e trimestre, l'emploi dans les services hors intérim continue de progresser (+ 0,3 %), à un rythme similaire à celui du national (+ 0,2 %). Ce sont 1 960 postes créés au cours des 3 derniers mois en région. Sur un an, le bilan est positif avec une croissance de 0,8 %.

Dans les secteurs liés à l'action sociale et à l'hébergement médico-social, les effectifs restent orientés à la hausse : + 0,8 % après + 0,3 %, tout comme la santé humaine (+ 0,5 %), le transport (+ 0,2 %), les activités financières et d'assurance (+ 0,5 %) et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 0,6 %). Sur un an, leur bilan est également positif.

Le secteur des activités scientifiques et techniques enregistre la plus forte baisse ce trimestre (- 1,8 % soit - 210 postes), suivi par le secteur des arts, spectacles et activités récréatives (- 1,4 % soit - 310 postes), les activités informatiques (- 1 % soit - 270 postes) et immobilières (- 0,4 % soit - 80 postes).

... et dans l'hébergement-restauration.

Dans le secteur de l'hébergement-restauration, la progression des effectifs se poursuit (+ 0,2 %) au 3^e trimestre 2024.

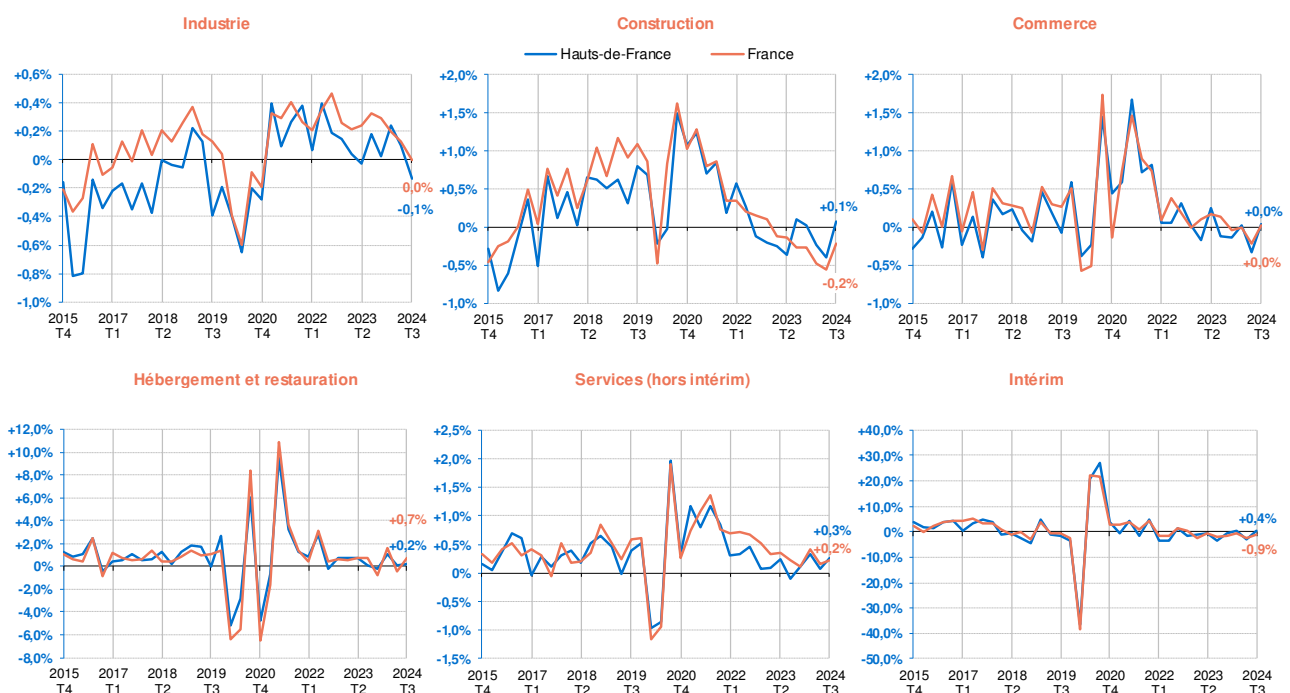
Sur un an, l'hébergement-restauration demeure le secteur le mieux orienté en région comme en France avec une croissance de 1,1 % de ses effectifs salariés (+ 950 postes).

Le commerce est stable.

Après le repli au trimestre précédent, les effectifs salariés du commerce sont stables au 3^e trimestre 2024 en région et à l'échelle nationale. Toutefois, cette reprise de l'emploi ne parvient pas à compenser les pertes du début d'année ; sur un an, le bilan demeure négatif (- 0,4 %).

Les effectifs salariés du commerce et de la réparation automobile restent en augmentation sur le trimestre (+ 0,1 %) tandis que ceux du commerce de gros demeurent en baisse (- 0,6 %). Les effectifs du commerce de détail affichent un rebond (+ 0,3 % après - 0,7 % au trimestre précédent).

GRAPHIQUE 2 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur





L'industrie perd des postes salariés.

L'industrie est en difficulté ce trimestre avec une baisse de ses effectifs salariés (- 0,1 % soit - 370 postes), après la croissance au cours du 1^{er} semestre 2024. Au niveau national, le secteur ne crée pas d'emplois ce trimestre. Le bilan annuel régional reste positif (+ 0,2 %), bien qu'inférieur au bilan national (+ 0,6 %).

Parmi les secteurs industriels, la baisse des effectifs salariés est la plus marquée dans celui de la fabrication de produits informatiques, électroniques et d'optiques (- 10,8 % soit - 430 postes). Le repli se poursuit dans l'industrie des plastiques et autres produits minéraux (- 1 % soit - 280 postes) et dans la

métallurgie (- 0,3 % soit - 110 postes). Après le rebond au 2^e trimestre 2024, les effectifs salariés se contractent de nouveau dans la fabrication de matériels de transport (- 1,4 % soit - 490 postes).

Les effectifs salariés de l'industrie agro-alimentaire repartent à la hausse (+ 0,8 % soit + 430 postes), après le léger repli au trimestre précédent (- 0,1 %). Sur un an, la croissance accélère et atteint 2 %, supérieure au national (+ 1,4 %). Dans une moindre mesure, la fabrication d'équipements électriques et l'industrie du meuble gagnent des emplois (respectivement + 2,6 % soit + 230 postes et + 0,4 % soit + 110 postes).

TABLEAU 2 - Effectifs salariés privés par secteur d'activité

Secteurs	Hauts-de-France				France		
	Nombre au 30 septembre 2024 (en milliers)	Part au 30 septembre 2024	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part au 30 septembre 2024	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	283,8	18,2%	-0,1	+0,2	15,6%	-0,0	+0,6
Industries agro-alimentaires	53,3	3,4%	+0,8	+2,0	2,9%	+0,4	+1,4
Cokéfaction et raffinage	0,5	0,0%	-0,4	+3,1	0,0%	+0,1	+0,5
Equipements électriques, électroniques, informatiques	26,3	1,7%	-0,6	+2,2	2,1%	-0,1	+0,6
Fabrication de matériels de transport	33,6	2,2%	-1,4	-1,0	1,8%	-0,5	+1,2
Autres produits industriels	142,7	9,1%	-0,3	-0,7	7,0%	-0,2	-0,2
<i>Habillement, textile et cuir</i>	10,6	0,7%	-0,4	-2,1	0,5%	+0,1	-0,4
<i>Bois et papier</i>	14,3	0,9%	-0,5	-1,4	0,8%	-0,5	-2,0
<i>Industrie chimique</i>	17,0	1,1%	+0,1	+0,1	0,7%	-0,1	0,4
<i>Industrie pharmaceutique</i>	7,8	0,5%	+0,3	+1,2	0,4%	+0,4	+2,8
<i>Industrie des plastiques et autres produits non minéraux</i>	28,1	1,8%	-1,0	-3,3	1,2%	-0,7	-2,0
<i>Métallurgie et fabrication de produits métalliques</i>	40,1	2,6%	-0,3	-0,7	1,8%	-0,2	-0,5
<i>Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines</i>	24,8	1,6%	+0,4	+1,9	1,5%	+0,2	+1,5
Industries extractives, énergie, eau	27,4	1,8%	+0,8	+1,7	1,8%	+0,5	+2,0
Construction	120,3	7,7%	+0,1	-0,5	8,0%	-0,2	-1,5
Commerce	270,5	17,3%	+0,0	-0,4	16,5%	+0,0	-0,3
Hébergement et restauration	85,7	5,5%	+0,2	+1,1	6,7%	+0,7	+1,1
Services (hors intérim)	735,1	47,1%	+0,3	+0,8	49,7%	+0,2	+0,9
Transport	125,4	8,0%	+0,2	+0,6	7,3%	+0,1	+0,6
Information et communication	39,0	2,5%	-0,8	-2,3	4,7%	-0,1	-0,8
<i>Activités informatiques</i>	27,5	1,8%	-1,0	-3,2	2,9%	-0,2	-0,5
Activités financières et d'assurance	50,9	3,3%	+0,5	+0,8	4,0%	+0,3	+1,1
Activités immobilières	18,9	1,2%	-0,4	-3,8	1,3%	-0,7	-3,6
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	206,3	13,2%	+0,4	+0,9	15,2%	+0,3	+1,1
Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	235,8	15,1%	+0,5	+1,8	12,8%	+0,6	+2,0
<i>Education</i>	34,3	2,2%	-0,8	+0,3	2,0%	+0,2	+0,8
<i>Activités pour la santé humaine</i>	53,0	3,4%	+0,5	+1,9	3,2%	0,7	2,5
<i>Action sociale et hébergement médico-social</i>	131,0	8,4%	+0,8	+2,1	6,7%	+0,7	+2,2
Autres activités de services	58,8	3,8%	-0,2	+0,2	4,3%	-0,5	+0,6
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	21,6	1,4%	-1,4	-0,7	1,7%	-1,3	+1,6
Interim	64,7	4,1%	+0,4	-2,6	3,6%	-0,9	-5,1
Total	1 560,2	100,0%	+0,1	+0,2	100,0%	+0,1	+0,3

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



ENCADRÉ 1 - Zoom sur l'impact des primes sur la masse salariale et le salaire moyen par tête

La masse salariale suivie dans cette publication correspond à l'assiette dé plafonnée de cotisations de sécurité sociale. Elle n'intègre donc pas, par définition, les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales tels que la prime de partage de la valeur instaurée le 16 août 2022 dans le cadre des mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 24 décembre 2018 ainsi que la prime covid-19 instaurée dans le cadre de la crise sanitaire.

La prime de partage de la valeur (PPV) peut être versée depuis juillet 2022. Elle est totalement exonérée de prélèvement sociaux et d'impôts dans la limite de 3 000 € (6 000 € en cas d'accord d'intéressement dans l'entreprise) pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois la valeur du Smic. Elle peut aussi être versée pour les rémunérations supérieures mais est dans ce cas soumise à CSG-CRDS et à impôt sur le revenu ; elle reste exonérée de cotisations sociales et est donc aussi exclue de l'assiette dé plafonnée. Le dispositif s'appliquera chaque année mais l'exonération d'impôts sera supprimée à partir de 2024.

La PPV remplace la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

(Pepa) instituée en décembre 2018 et reconduite jusqu'en décembre 2020 puis de juin 2021 à mars 2022. Son plafond de 1 000 € était doublé en cas de mise en œuvre d'un accord d'intéressement.

La prime Covid-19 s'adressait aux salariés particulièrement impliqués dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19, notamment les personnels soignants. D'un montant compris entre 500 € et 1 500 €, elle pouvait être versée entre mai 2020 et avril 2021.

Au 3^e trimestre 2024, la masse salariale prime comprise s'élève à 12,3 milliards d'euros, en hausse de 0,5 % sur un trimestre et de 2,7 % sur un an. Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente quant à lui de 0,4 % sur un trimestre mais de 2,3 % sur un an, pour atteindre 2 632 €.

Le SMPT présente des disparités en fonction de la nature du secteur : il est de 3 238 € dans l'industrie contre 1 775 € dans l'hébergement-restauration. Le SMPT augmente sur le trimestre comme sur un an dans l'industrie, la construction, l'hébergement-restauration, les autres services et l'intérim ; en revanche, il est stable sur le trimestre dans le commerce mais reste en hausse sur un an.

TABLEAU 3 – Evolution de la masse salariale et du SMPT par grand secteur d'activité (y compris les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat et covid-19)

2024 T3	Masse salariale avec primes			SMPT avec primes		
	Niveau (en millions d'€)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Niveau	Evolution trimestrielle	Evolution annuelle
Industrie	2 763,3	0,5	3,1	3 238	0,3	2,5
Construction	882,8	0,7	2,6	2 444	0,7	3,0
Commerce	2 051,7	0,1	1,8	2 521	0,0	1,8
Hébergement-Restauration	458,8	1,6	3,4	1 775	0,8	1,6
Autres services	5 716,2	0,8	3,3	2 588	0,3	2,4
Intérim	468,6	-1,5	-2,4	2 426	1,4	1,6
Total	12 341,4	0,5	2,7	2 632	0,4	2,3

Source : Urssaf

ENCADRÉ 2 - Révision des évolutions trimestrielles des effectifs salariés par rapport à la précédente publication

Ce trimestre, les révisions sont imputables à la mise à jour des modèles de désaisonnalisation ainsi qu'aux corrections habituelles. **Les séries intègrent les effectifs apprentis.** En conséquence l'évolution des effectifs salariés publiée ces derniers trimestres est légèrement revue à la hausse à ce titre. Cette intégration n'a aucune influence sur les évolutions de la masse salariale qui intégraient déjà les salaires versés aux apprentis depuis la publication relative au 4^e trimestre 2010.

Par rapport à la publication de septembre 2024, l'évolution des effectifs salariés totaux hors intérimaires a été révisée à la baisse de 100 postes pour le 1^{er} trimestre 2024 et à la hausse de 100 postes pour le 2^e trimestre 2024.

En termes de pourcentage, l'évolution trimestrielle des effectifs totaux hors intérimaires n'a pas été révisée pour le 1^{er} trimestre 2024 et pour le 2^e trimestre 2024.

TABLEAU 4 – Révision par rapport à la précédente publication des évolutions trimestrielles des effectifs salariés des Hauts-de-France par secteur

Secteur	Révision des effectifs salariés			
	en nombre		en points de pourcentage	
	2024 T1	2024 T2	2024 T1	2024 T2
Industrie	+30	-80	+0,0	-0,0
Construction	+70	+100	+0,1	+0,1
Commerce	-160	-140	-0,1	-0,1
Hébergement et restauration	-140	-10	-0,2	-0,0
Services (hors intérim)	+150	+230	+0,0	+0,0
Intérim	-50	+10	-0,1	+0,0
Total	-100	+100	-0,0	+0,0

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



ENCADRÉ 3 : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue au BRC.

Le **BRC** était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et Drom) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La **DSN** est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles au niveau des contrats de travail sur lesquelles la chaîne de production Urssaf se base pour calculer les effectifs de l'établissement. A compter de la publication relative au premier trimestre 2021, 100 % des effectifs sont calculés par l'Urssaf.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France hors Mayotte, hors secteur AZ - agriculture, sylviculture et pêche (relevant en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf Caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé (y compris la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) au premier trimestre 2023 masse salariale effectifs salariés agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;
- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acoss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité française NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette correction, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément. A partir de la publication relative au premier trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. **La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette.** Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est l'effectif mesuré en fin de période. Il s'agit en général du dernier jour ouvré du trimestre. Sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

Comme la production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares. L'effectif des intérimaires est calculé à partir de la moyenne du




nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Depuis la publication relative au premier trimestre 2021, l'**effectif moyen trimestriel** est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre. Ce changement conduit à des différences plus marquées entre les évolutions trimestrielles de l'effectif moyen trimestriel et de l'effectif de fin de trimestre.

Le **salaire moyen par tête** (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Le **glissement trimestriel** (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel** (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme. 

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf et reprises dans les publications Stat'ur élaborées par les Urssaf.

CHIFFRES CLÉS

16 zones d'emploi gagnent des emplois par rapport au trimestre précédent

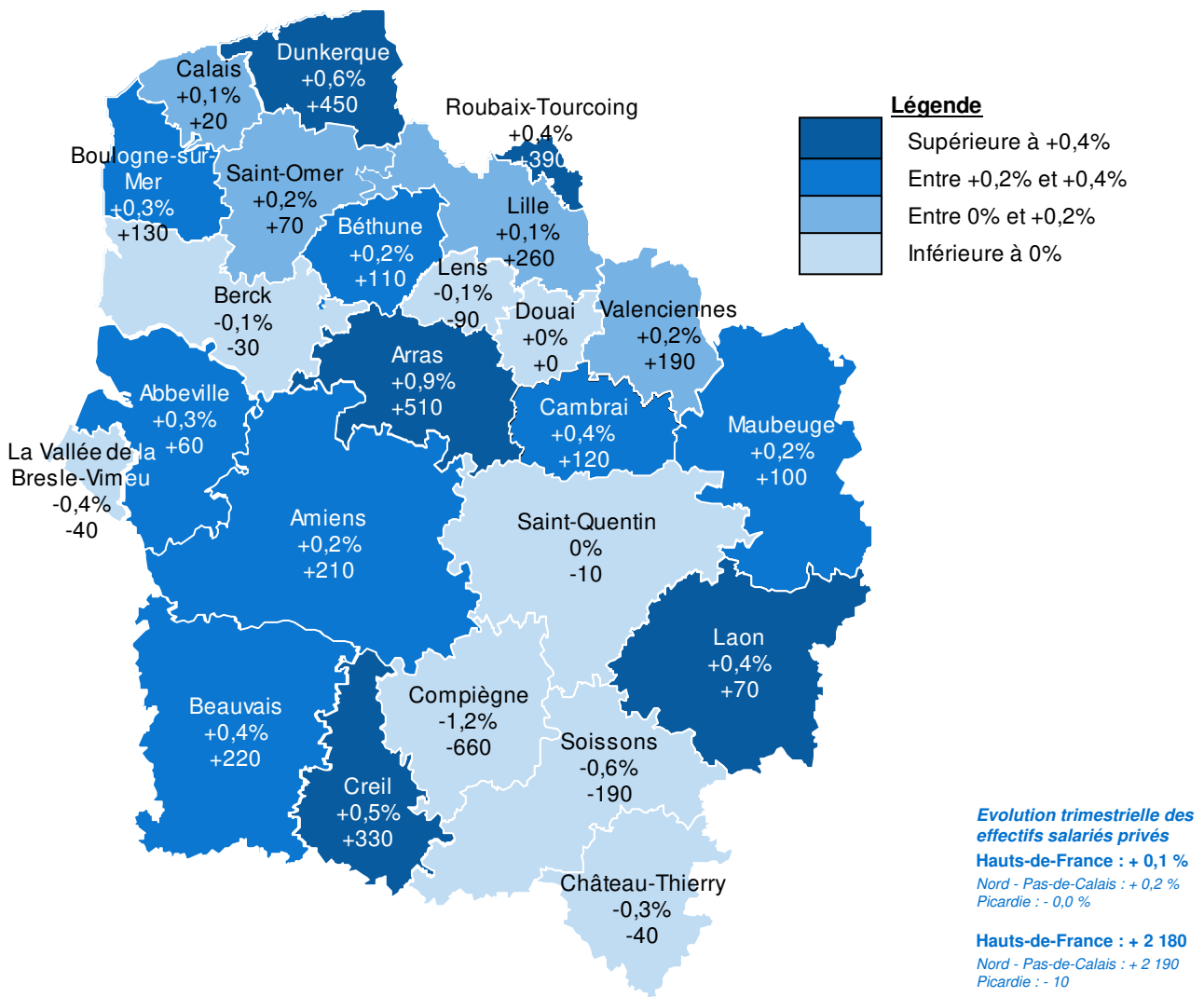
6 zones d'emploi perdent des emplois par rapport au trimestre précédent

2 zones d'emploi sont stables par rapport au trimestre précédent

Dans 16 des 24 zones d'emploi de la région Hauts-de-France, l'emploi est en hausse par rapport au 2^e trimestre 2024. Les plus fortes hausses en nombre sont enregistrées dans les zones d'emploi de Arras (+ 510 postes), de Dunkerque (+ 450 postes) et de Roubaix-Tourcoing (+ 390 postes).

Les effectifs salariés demeurent néanmoins en baisse sur le trimestre dans 6 zones d'emplois, dont celles de Compiègne (- 660 postes), de Soissons (- 190 postes) et de Lens (- 90 postes).

CARTE 2 - Taux d'évolution et évolution en nombre des effectifs par zone d'emploi par rapport au trimestre précédent



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

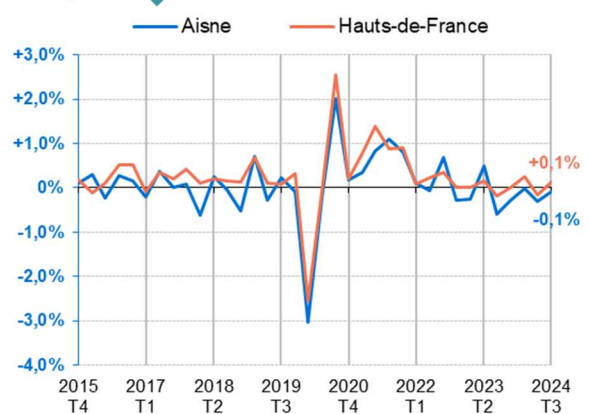
Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,1 %

Au 3^e trimestre 2024 et à l'inverse de la région, les effectifs salariés du département de l'Aisne continuent de diminuer sur les 3 derniers mois (- 0,1 % soit une perte de 90 postes), à un rythme plus modéré qu'au précédent trimestre (- 0,3 %). Le bilan annuel affiche une diminution de 0,7 %.

Le repli de l'intérim se poursuit (- 3,8 % soit - 170 postes). Sur un an, le recul est le plus important constaté en région (- 13,9 %, soit - 700 postes). Après le rebond au 2^e trimestre, le secteur industriel perd de nouveau des effectifs salariés (- 0,4 % soit - 80 postes). Dans le commerce, le repli se poursuit et s'accroît (- 0,5 % soit - 100 postes).

Comme en région, la construction renoue avec la croissance (+ 0,2%), après 5 trimestres de baisse. Sur un an, le bilan demeure négatif. Dans le secteur des services, les effectifs salariés progressent (+ 0,4 % soit + 170 postes) tout comme dans le secteur de l'hébergement-restauration (+ 1,4 % soit + 80 postes).

GRAPHIQUE 4 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



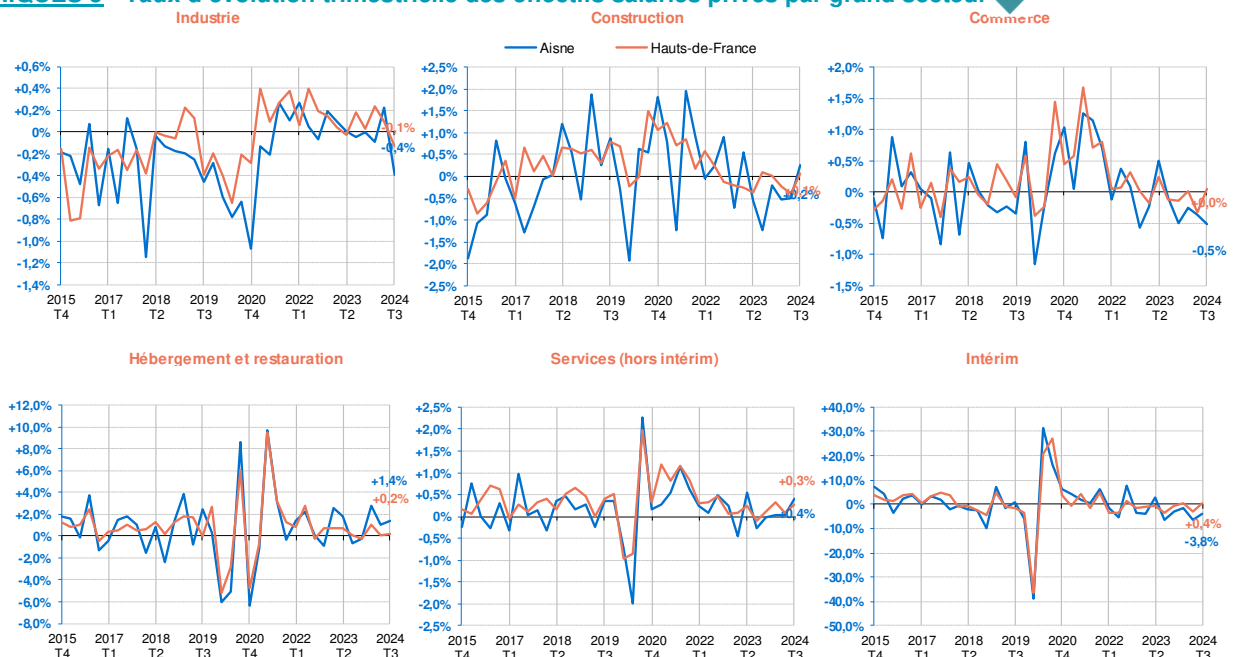
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 6 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 30 septembre 2024	Aisne				Hauts-de-France		
	Nombre	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	21 400	21,1	-0,4	-0,3	18,2	-0,1	+0,2
Construction	8 900	8,8	+0,2	-1,0	7,7	+0,1	-0,5
Commerce	19 000	18,7	-0,5	-1,6	17,3	+0,0	-0,4
Hébergement et restauration	5 500	5,4	+1,4	+5,0	5,5	+0,2	+1,1
Services (hors intérim)	42 300	41,7	+0,4	+0,4	47,1	+0,3	+0,8
Intérim	4 400	4,3	-3,8	-13,9	4,1	+0,4	-2,6
Total	101 400	100,0	-0,1	-0,7	100,0	+0,1	+0,2

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 5 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : + 0,2 %

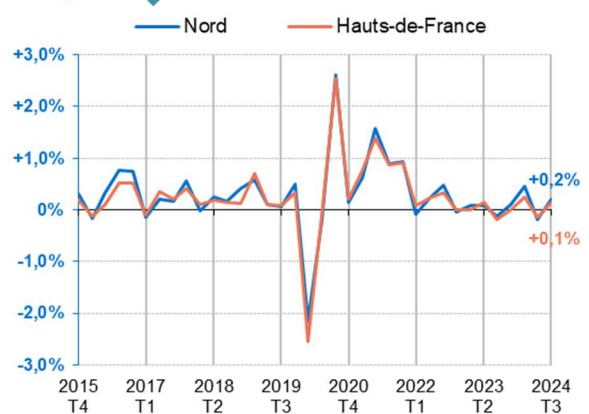
Le Nord enregistre une hausse trimestrielle légèrement plus forte qu'en région (+ 0,2 %), gagnant 1 580 postes sur 3 mois. Les effectifs salariés demeurent également en hausse sur un an dans le département (+ 0,6 % soit + 4 640 postes) plus fortement qu'en région (+ 0,2 %).

Après un trimestre en repli, les effectifs de l'intérim et des autres services repartent à la hausse avec des hausses respectives de + 2,0 % et + 0,3 % (soit + 560 et + 1 210 postes). Sur un an, l'intérim est néanmoins toujours en léger repli (- 0,1 %) alors que les autres services restent en croissance (+ 1,1 %).

L'hébergement-restauration et l'industrie voient à l'inverse leurs effectifs diminuer ce trimestre (- 0,1 %) après plusieurs trimestres de croissance. Sur un an, leur bilan est néanmoins toujours positif (respectivement + 1,0 % et + 0,2 %).

Les effectifs de la construction diminuent pour le 4^e trimestre consécutif (- 0,1 %) portant son bilan annuel à - 0,7 %. Le commerce est stable ce trimestre après 4 trimestres de baisse.

GRAPHIQUE 6 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



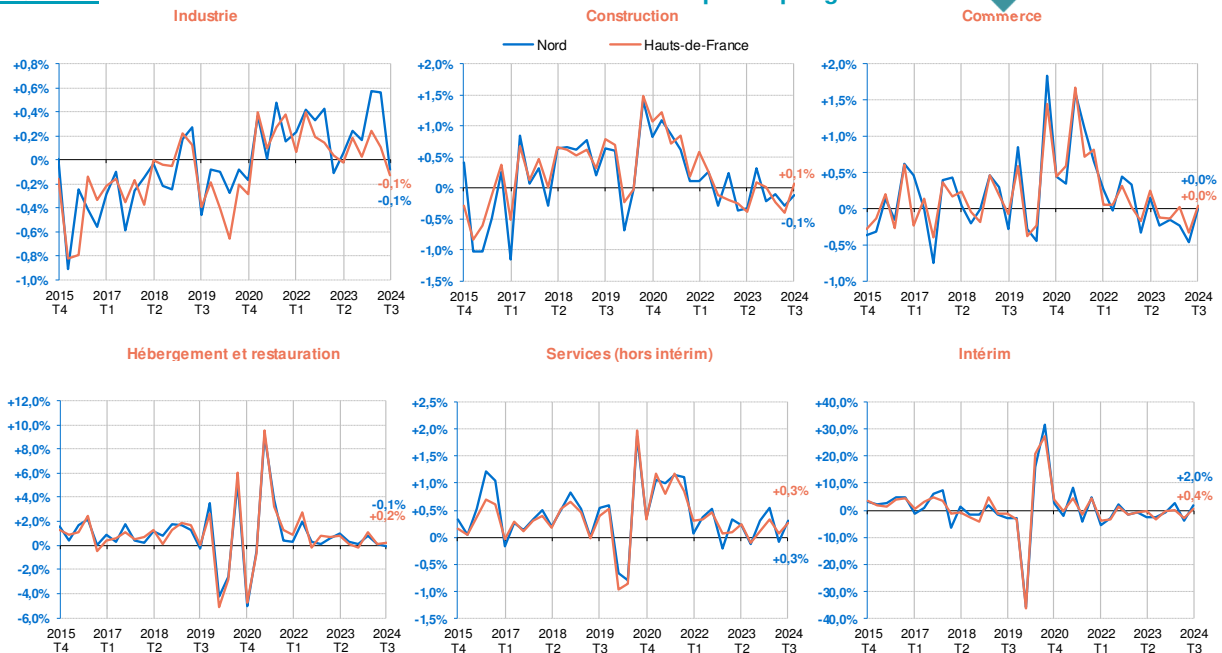
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 7 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 30 septembre 2024	Nord				Hauts-de-France		
	Nombre	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	127 500	16,4	-0,1	+1,2	18,2	-0,1	+0,2
Construction	52 900	6,8	-0,1	-0,7	7,7	+0,1	-0,5
Commerce	131 400	16,9	+0,0	-0,9	17,3	+0,0	-0,4
Hébergement et restauration	40 100	5,1	-0,1	+1,0	5,5	+0,2	+1,1
Services (hors intérim)	398 800	51,1	+0,3	+1,1	47,1	+0,3	+0,8
Intérim	29 100	3,7	+2,0	-0,1	4,1	+0,4	-2,6
Total	779 800	100,0	+0,2	+0,6	100,0	+0,1	+0,2

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 7 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

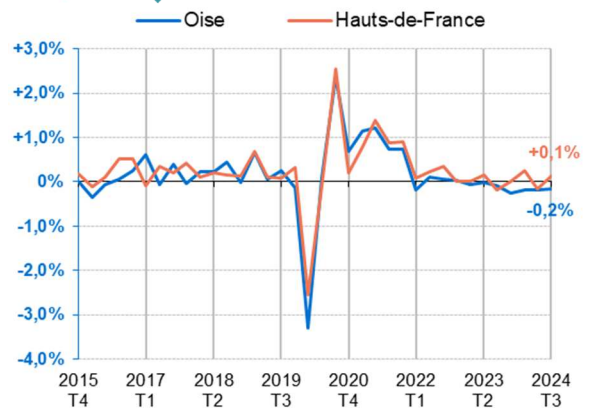
Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,2 %

Au 3^e trimestre 2024, les effectifs salariés du département de l'Oise continuent de décroître (- 0,2 % après - 0,2 % aux 1^{er} et 2^e trimestres) portant le bilan annuel à - 0,8 %, soit une perte de 1 530 postes. Il s'agit du septième trimestre consécutif de baisse et du recul le plus marqué des 5 départements de la région.

A la différence de la région, l'emploi intérimaire se contracte de nouveau (- 1,9 % soit - 170 postes) ainsi que les effectifs de la construction (- 1,3 % soit - 200 postes). Sur un an, le bilan est négatif. Le repli des effectifs industriels (- 1,4 %) confirme les difficultés constatées depuis un an. Le secteur de l'hébergement et restauration stoppe sa croissance entamée depuis 2 trimestres (- 0,7 % soit - 70 postes). Sur un an, les effectifs sont stables.

Dans les services hors intérim, les effectifs salariés poursuivent leur progression (+ 0,6 % soit + 520 postes). Le commerce est de nouveau bien orienté (+ 0,5 % soit + 180 postes) après le recul le trimestre précédent.

GRAPHIQUE 8 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



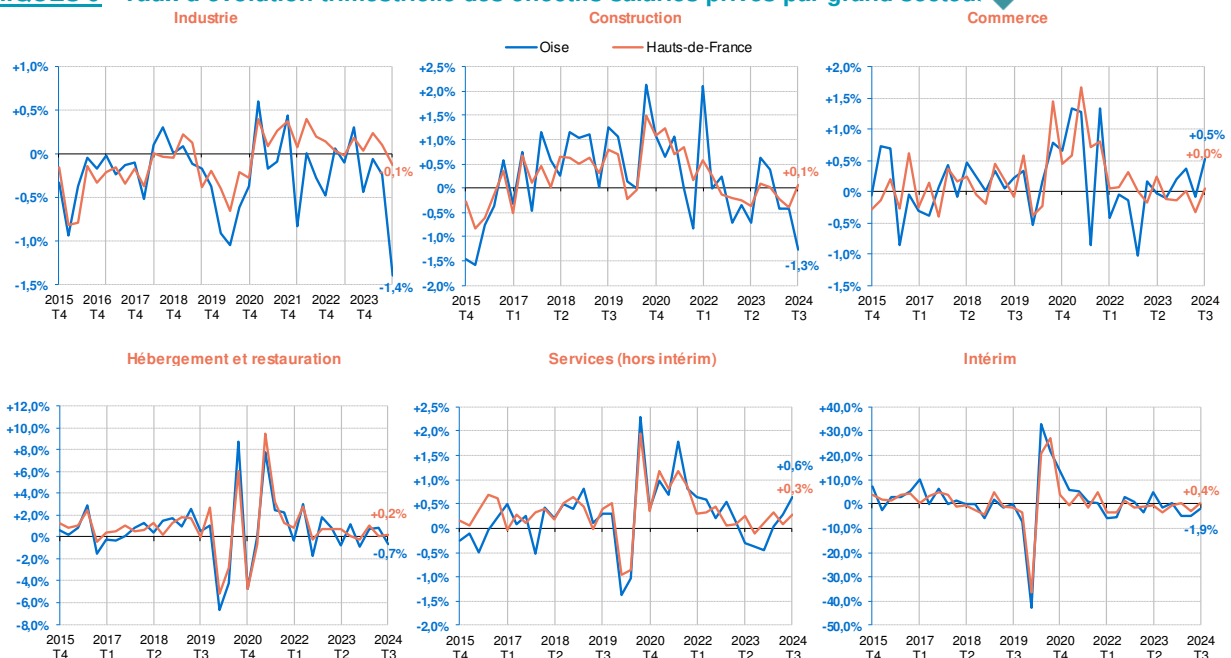
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 8 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Oise				Hauts-de-France		
	au 30 septembre 2024	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
<i>au 30 septembre 2024</i>							
Industrie	40 300	21,0	-1,4	-2,1	18,2	-0,1	+0,2
Construction	15 300	8,0	-1,3	-1,7	7,7	+0,1	-0,5
Commerce	35 300	18,4	+0,5	+1,0	17,3	+0,0	-0,4
Hébergement et restauration	10 300	5,4	-0,7	-0,0	5,5	+0,2	+1,1
Services (hors intérim)	81 800	42,6	+0,6	+0,5	47,1	+0,3	+0,8
Intérim	8 900	4,7	-1,9	-11,3	4,1	+0,4	-2,6
Total	191 900	100,0	-0,2	-0,8	100,0	+0,1	+0,2

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 9 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : + 0,2 %

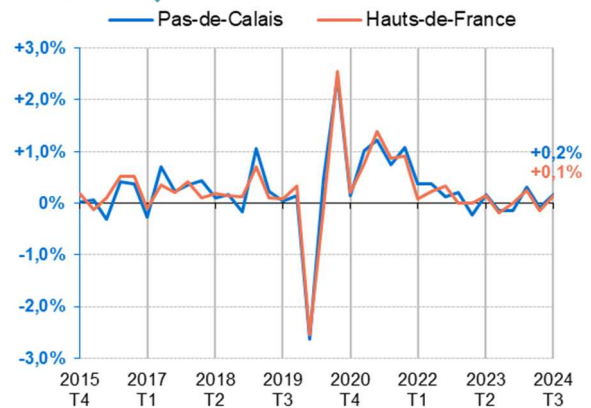
Après un trimestre en repli, le Pas-de-Calais enregistre une hausse de ses effectifs par rapport au trimestre précédent (+ 0,2 % soit + 610 postes), sensiblement plus importante qu'en Hauts-de-France. Sur un an, les effectifs salariés du Pas-de-Calais sont en hausse de 0,3 % (soit + 890 postes), légèrement plus fortement qu'en région.

Les effectifs salariés des services hors intérim sont stables ce trimestre alors qu'ils sont en croissance dans l'ensemble de la région ; ils restent néanmoins en croissance sur un an.

L'industrie, la construction, le commerce et l'hébergement-restauration sont de nouveau en croissance ce trimestre, plus fortement qu'en région.

L'intérim poursuit sa croissance mais à un rythme plus faible qu'au trimestre précédent. Sur un an, les effectifs intérimaires sont en croissance dans le département mais en recul au niveau régional.

GRAPHIQUE 10 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés SL



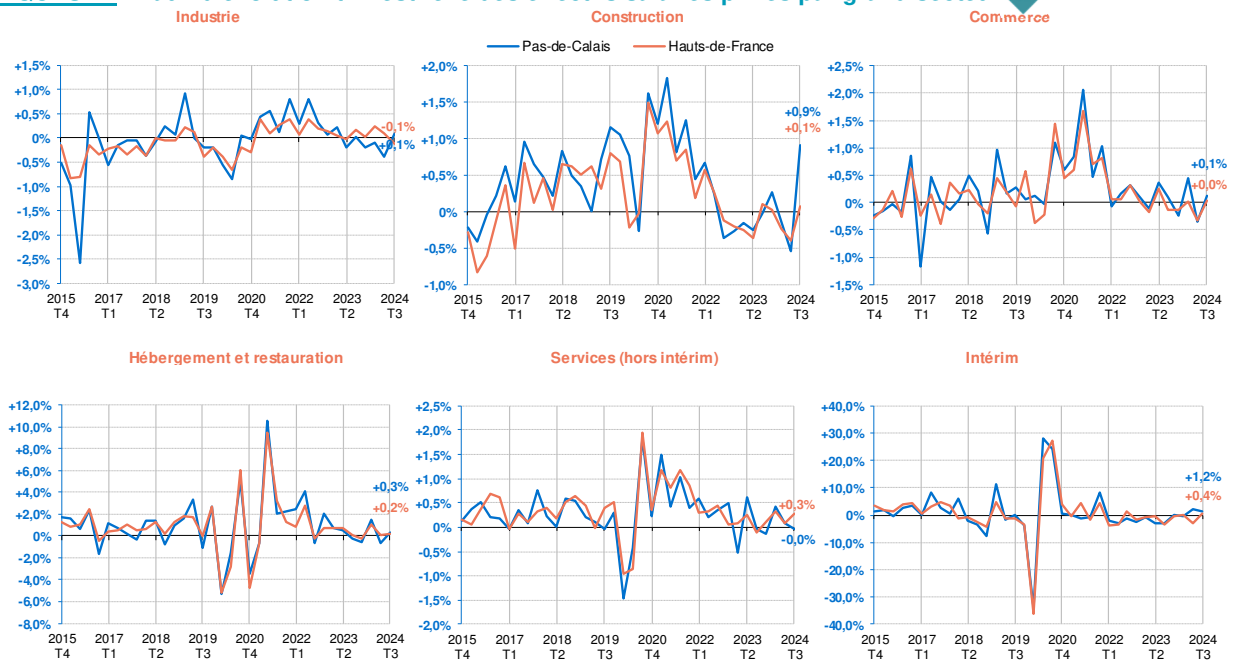
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 9 - Effectifs salariés privés par grand secteur SL

	Pas-de-Calais				Hauts-de-France		
	au 30 septembre 2024	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
<i>au 30 septembre 2024</i>							
Industrie	63 500	18,2	+0,1	-0,6	18,2	-0,1	+0,2
Construction	32 900	9,5	+0,9	+0,5	7,7	+0,1	-0,5
Commerce	62 200	17,9	+0,1	-0,0	17,3	+0,0	-0,4
Hébergement et restauration	21 400	6,2	+0,3	+0,6	5,5	+0,2	+1,1
Services (hors intérim)	152 200	43,7	-0,0	+0,3	47,1	+0,3	+0,8
Intérim	15 900	4,6	+1,2	+3,2	4,1	+0,4	-2,6
Total	348 200	100,0	+0,2	+0,3	100,0	+0,1	+0,2

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 11 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur SL



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

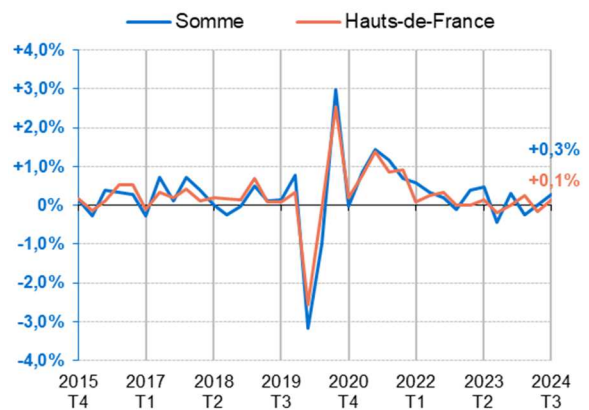
Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : + 0,3 %

Au 3^e trimestre 2024, les effectifs salariés de la Somme augmentent de 0,3 % (+ 390 postes), après 2 trimestres de baisse. Ils dépassent leur niveau d'un an auparavant de 0,3 %, soit un rythme légèrement supérieur à celui observé en région.

Contrairement à la tendance régionale, les effectifs intérimaires sont de nouveau en repli ce trimestre (- 2,3 % soit - 150 postes) et affichent un bilan annuel négatif (- 5,5 %). Dans le commerce, 50 postes ont été perdus.

Ces baisses sont toutefois compensées par la hausse des effectifs industriels, particulièrement prononcée ce trimestre (+ 1,1 % soit + 330 postes). Dans les services hors intérim, les effectifs salariés continuent d'augmenter ce trimestre (+ 0,2 % soit + 130 postes) mais ralentissent. Après un 2^e trimestre stable, l'hébergement-restauration repart à la hausse en comptabilisant 120 postes supplémentaires sur 3 mois. Le secteur de la construction suit la tendance régionale ; le nombre de salariés progresse de nouveau ce trimestre (+ 0,1 %), le bilan annuel demeure cependant déficitaire.

GRAPHIQUE 12 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



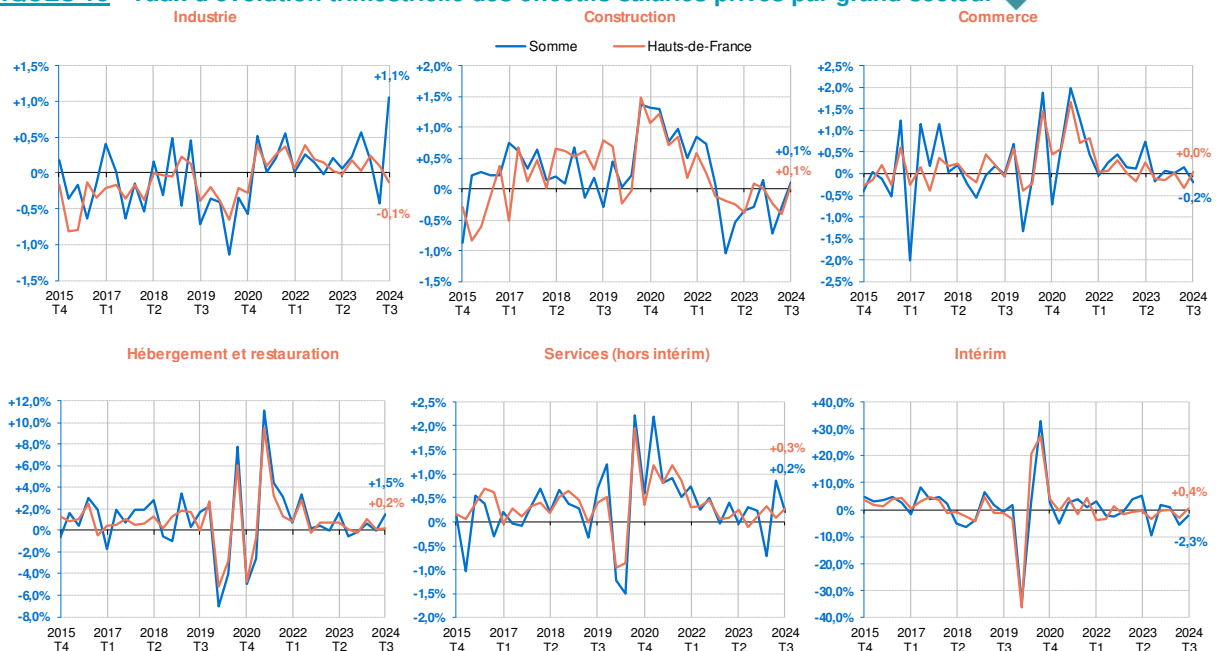
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 10 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Somme				Hauts-de-France		
	au 30 septembre 2024	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
<i>au 30 septembre 2024</i>							
Industrie	31 000	22,3	+1,1	+1,4	18,2	-0,1	+0,2
Construction	10 300	7,4	+0,1	-0,7	7,7	+0,1	-0,5
Commerce	22 600	16,3	-0,2	+0,0	17,3	+0,0	-0,4
Hébergement et restauration	8 400	6,0	+1,5	+1,9	5,5	+0,2	+1,1
Services (hors intérim)	60 100	43,2	+0,2	+0,6	47,1	+0,3	+0,8
Intérim	6 500	4,6	-2,3	-5,5	4,1	+0,4	-2,6
Total	138 900	100,0	+0,3	+0,3	100,0	+0,1	+0,2

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 13 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)